



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REUNION

ARRETE N° 233 /SGAR/MAF DU 24 FEV 2016

modifiant l'arrêté n° 656 du 14 mai 2012 modifié constatant la désignation des membres du conseil économique social environnemental régional (CESER) de La Réunion.

-----

**LE PREFET DE LA REUNION**

**Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

VU l'article L4432-9 (partie législative) du code général des collectivités territoriales organisant l'incompatibilité des mandats de conseiller régional et de conseiller au CESER ;

VU l'arrêté n° 656 du 14 mai 2012 modifié, constatant la désignation de M. Ibrahim PATEL, représentant la chambre de commerce et d'industrie de La Réunion au sein du 1<sup>er</sup> collège du CESER de La Réunion ;

VU les résultats des élections régionales qui se sont déroulées les 6 et 13 décembre 2015 ;

VU la lettre du 30 décembre 2015 du président de la CCIR présentant la candidature de M. Yvès-Claude HOARAU ;

**CONSIDERANT** le mandat de conseiller régional désormais exercé par M. Ibrahim PATEL ;

**SUR** proposition du secrétaire général pour les Affaires régionales :

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : l'article 1 de l'arrêté 656 du 14 mai 2012 est modifié comme suit :

M. Ibrahim PATEL est remplacé par M. Yvès-Claude HOARAU.

**ARTICLE 2** : les autres articles de l'arrêté n°656 du 14 mai 2012 modifié demeurent inchangés.

**ARTICLE 3** : le secrétaire général pour les Affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié au président du conseil régional de La Réunion ainsi qu'au président du CESER de La Réunion.

LE PREFET

**Dominique SORAIN**